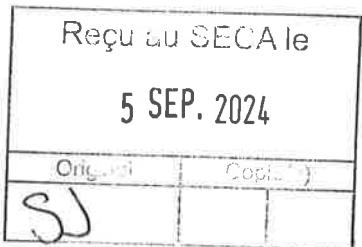


chb_consulting@bluewin.ch



**Service des constructions et
de l'aménagement (SeCA)**
La Chancellerie
Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Pringy, le 4 septembre 2024

Révision du plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM) 2024
Processus de la consultation de la révision, formulation de remarques.

Madame, Monsieur

Par mandant du 26 juin 2024 (cf annexe) de la Sté Graves SA, filiale de la Sté G. Brodard & Fils SA à La Roche, propriétaire de la gravière de Corberettes sise sur la commune de Corbières, j'ai l'avantage de vous faire parvenir les remarques à prendre en compte dans le cadre du processus de la consultation de la révision du PSEM. Posté ce jour en courrier simple et envoyé conjointement par courrier électronique à seca@fr.ch avant la date butoir du 13 septembre 2024, le présent courrier et ses annexes sont dès lors considérés comme recevables.

Dans le cadre de sa révision 2024, le PSEM ne prévoit plus l'extension de la gravière de Corberettes tel que cela était mentionné au PSEM 2011, fiche n° 2159.01; mais donne la préférence à 2 nouveaux sites potentiels, répertoriés sous n° 2129.02 et n° 2129.03, à proximité immédiat du village de Villarvolard,

Ce constat inquiète sérieusement ma mandante dans la mesure où l'ouverture de nouvelles gravières est de plus en plus controversée par la population, les riverains et les diverses organisations environnementales concernées.

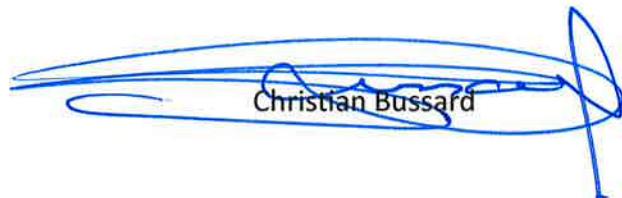
Le site actuel est au bénéfice d'une autorisation et d'un permis d'exploiter. Les installations de chantier sont conformes aux exigences, tout comme l'accès à la route cantonale. De plus, les études géologiques et hydrogéologiques du site de Corberettes laissent apparaître un potentiel d'exploitation très intéressant et en matière d'autorisation d'exploiter et comme le préconise le PSEM 2024, une priorité doit être donnée aux extensions des sites avant de développer des nouveaux sites d'exploitation.

Fort de ces premiers constats et afin d'étayer sa prise de position, la Sté Grave SA a mandaté le bureau d'ingénieurs et géomètres GEOSUD SA à Bulle pour obtenir un avis de professionnel spécialisé dans le domaine très sensible de la gestion et l'exploitation des matériaux.

Faisant siennes l'étude, les propositions et la conclusion de la prise de position du bureau GEOSUD SA du 2 septembre 2024, la Sté Grave SA prie le SeCA de bien vouloir prendre également en considération la pertinence des arguments développés par le bureau GEOSUD SA afin de :

- ✓ Maintenir la surface n° 2159.01 du PSEM 2011 en tant que secteur d'exploitation prioritaire, avec un ajustement dans le secteur à l'est pour tenir compte de l'espace réservé aux eaux du ruisseau du Chêne,
- ✓ Maintenir le secteur à préserver n° 2129.03 au PSEM 2024

En demeurant naturellement à disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christian Bussard

Annexes : ment.

Copie avec annexes par courriel : SeCA seca@fr.ch

Copie : Sté Grave SA, pa G. Brodard & Fils SA, Route de Fribourg 20, 1634 La Roche